LES JUSTES MARNAIS

Le 17 juillet dernier a eu lieu la commémoration de la « rafle du Vel' d'Hiv' » au cours de laquelle, les 16 et 17 juillet 1942, plus de 13 000 Juifs furent arrêtés en région parisienne par la police française sur ordre des autorités nazies. Depuis 2000 cette commémoration est déclarée « Journée nationale à la mémoire des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France ».

L'expression « Justes de France » renvoie au titre de « Justes parmi les Nations » que le Parlement israélien décida, par la loi de 1953 portant création du Mémorial *Yad Vashem* à Jérusalem, d'attribuer aux non-Juifs qui pendant la Seconde Guerre mondiale avaient aidé des Juifs de façon désintéressée, parfois au péril de leur propre vie.

Ce titre est attribué sur la foi du témoignage des personnes sauvées et de documents fiables. La personne reconnue comme Juste est conviée à une cérémonie au cours de laquelle un représentant de l'État d'Israël lui remet un diplôme d'honneur et une médaille qui reprennent une phrase du Talmud, « Quiconque sauve une vie sauve l'univers tout entier » 1.

Au 1er janvier 2021, le titre de « Juste parmi les Nations » avait été décerné à 27 921 personnes à travers le monde, dont 4 150 en France. Le nom de ces Justes français est inscrit, par année de désignation, sur le Mur des Justes qui jouxte le Mémorial de la Shoah à Paris.

Quinze Marnais ont à ce jour reçu ce titre :

- En 1980, Aimée Lallement, première Marnaise à être reconnue « Juste parmi les Nations ». Militante socialiste, membre de la section rémoise de La Ligue des droits de l'Homme, elle hébergea clandestinement d'octobre 1942 à la Libération Jankel Przedborz (né en 1925), le sauvant de la déportation qui a frappé dix-huit personnes de sa famille proche. En 1956 Aimée Lallement adopta Jankel, désormais appelé Jacques Presbor-Lallement ². Depuis 2011, sur une initiative de la LICRA, une rue du quartier Croix-Rouge de Reims porte le nom d'Aimée Lallement.

- En 1993, André et Lucienne Laurent ainsi que Daniel Bachet, pour être venus en aide à la famille Ejnès. Quand en 1942 les menaces d'arrestations de Juifs étrangers en zone occupée furent plus pressantes, André et Lucienne Laurent hébergèrent pendant plusieurs mois les trois frères Ejnès, Henri (né en 1921), Maurice (né en 1923) et Serge (né en 1924), avant qu'ils ne passent en zone sud. Ils accueillirent aussi une cousine des Ejnès, Esther Kiski, à qui Lucienne Laurent donna sa carte d'identité de jeune fille. Esther devint alors Lucienne Chaumet, gagna la zone sud et ne fut jamais inquiétée.

¹ Les reconnaissances se font aujourd'hui à titre posthume et ce sont des descendants du Juste honoré qui reçoivent les distinctions en son nom.

² Bulletin juif régional des communautés de Champagne-Ardenne, septembre 2021, Tichri 5782, n° 126.

Serge Ejnès réussit à passer en zone sud avec une carte d'identité à son nom mais sans le tampon « JUIF », une carte qui lui avait été fournie par le secrétaire de police Étienne Bouvy. En 1943, l'étau se referma sur les frères Ejnès réfugiés à Lyon. Serge demanda alors à son ami rémois Daniel Bachet de lui fournir de faux papiers. Daniel lui envoya sa propre carte d'identité où il avait remplacé sa photo par celle de Serge. Cette carte n'éveilla aucun soupçon lors des contrôles. Quant à Daniel Bachet, il se fit délivrer une nouvelle carte. Ainsi, il y eut deux Daniel Bachet, le « vrai » à Reims, le « faux » à Lyon.

u

_6

2

26

4

m

ol

Q

dε

≘t

Er

re

De

fo

Þe

Ξn

'o

:ai

110

an

- En 1997, Jean Royer, pour avoir protégé Alexandre Gruber. Jean Royer tenait un magasin de cycles et de récepteurs radio à Épernay. Il offrit l'hospitalité et du travail à Alexandre Gruber, un excellent technicien radio installé à Reims qui était, par ses ascendances juives, interdit d'exercer sa profession.
- En 1998, le père Jean Renou, pour avoir mis à l'abri les sœurs Lévy. Le père Jean Renou assurait à Dormans le service religieux de la Chapelle du Souvenir. En janvier 1944, il vint en aide à la famille Lévy en prenant en charge les deux filles âgées de 13 et 9 ans qu'il confia à l'orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul à Paris. Dénoncé, il dut se cacher tout en continuant à veiller sur les deux sœurs jusqu'à la Libération, s'opposant même fermement à la volonté des religieuses de les baptiser.
- En 2006, Jean-Marie Leroux et sa sœur Marie-Thérèse Trouillet, pour avoir sauvé Mathilde Rosenberg. Cette jeune juive (née en 1924) était réfugiée avec ses frères et son père à Poix-Terron dans les Ardennes, où début janvier 1944 eurent lieu des arrestations massives de Juifs. Jean-Marie Leroux, originaire de ce village et séminariste à Reims, alerté de la situation, chargea sa sœur Marie-Thérèse d'aller chercher Mathilde et obtint pour la jeune fille des faux papiers avec l'aide de l'abbé Lucien Hess³. Jean-Marie Leroux conduisit Mathilde dans une famille amie à Lisieux où il lui rendit visite régulièrement jusqu'à son départ pour le Tarn. En 1948 Mathilde émigra en Israël.
- En 2009, René et Odette Deguay, pour avoir pris en charge de 1942 à la Libération cinq enfants juifs parisiens âgés de 3 à 9 ans : Fernand et Eveline Worona, ainsi que Jacques, Jeannette et Renée Grojzdyk.
- En 2010, Lucien et Henriette Ponson, pour avoir accueilli Roger Gelbart. Moïse et Chana Gelbart et leur fils Roger (né en 1928) furent arrêtés dans les Ardennes le 4 janvier 1944 lors de l'arrestation massive des ouvriers agricoles juifs des fermes de la WOL⁴. Roger parvint à sauter du camion qui les emmenait vers Drancy et trouva refuge chez une épicière de Fraillicourt qui le fit conduire chez les Ponson à Mardeuil dans la Marne. Malgré leurs revenus modestes, les risques et leurs charges de famille (cinq enfants), les Ponson hébergèrent Roger jusqu'à la fin de la guerre en le faisant passer pour un neveu.

³ Lucien Hess, directeur de la Maîtrise de la cathédrale de Reims, aurait pu être reconnu comme *Juste* pour avoir accueilli des enfants juifs dans la colonie de vacances de la Maîtrise à Jonchery-sur-Vesle. Résistant, il a été arrêté en juillet 1944 et déporté au camp de Dachau. Il est rentré de déportation.

⁴ WOL, sigle pour *Wirtschaftsoberleitung*, administration agricole allemande qui gérait les exploitations colonisées par les Allemands en zone interdite.

- En 2012, Catherine Bourgeteau, pour avoir aidé sept membres des familles Grosman et Rozenblum, des familles juives rémoises d'origine polonaise. Catherine Bourgeteau, qui avait été la nourrice du petit Serge Rozenblum, n'hésita pas à accueillir en 1942 dans son petit logement et à nourrir (malgré le rationnement !) Paulette Grosman, ses belles-sœurs Ella et Roza Rozenblum et quatre enfants âgés de 5 à 13 ans. Munie de faux papiers fournis par l'inspecteur de police rémois Raymond Bourlon, elle accompagna les enfants Rozenblum dans les Landes, où elle les confia à sa mère.

- En 2018, Louise Héry et son fils Auguste, pour avoir porté secours à la famille Burak. Cette famille juive parisienne d'origine polonaise a été accueillie au cours de l'été 1943 par les Héry, agriculteurs à Champvoisy près de Dormans. Le 22 février 1944, des policiers et des soldats allemands investirent le village et arrêtèrent Ginendla Burak et son fils aîné Isaac. Par chance Salomon, le père, et Marcel, le fils cadet, étaient absents. Ce jour-là, sept juifs parisiens furent arrêtés à Champvoisy, puis déportés à Auschwitz. En 2018 Auguste Héry, soucieux que son village se souvienne, proposa que soit installée près du monument aux morts une stèle en leur mémoire. Lors de l'inauguration, Marcel Burak a retrouvé avec une émotion partagée Auguste Héry qu'il n'avait jamais revu. Il a alors émis le désir de remercier cette famille pour son implication pendant la guerre et entrepris les démarches auprès de *Yad Vashem*.

Dans la crypte du Panthéon à Paris, une plaque rend un très bel hommage aux Justes en ces termes : « Sous la chape de haine et de nuit tombée sur la France dans les années d'occupation, des lumières, par milliers, refusèrent de s'éteindre. Nommés "Justes parmi les Nations" ou restés anonymes, des femmes et des hommes, de toutes origines et de toutes conditions, ont sauvé des Juifs des persécutions antisémites et des camps d'extermination. Bravant les risques encourus, ils ont incarné l'honneur de la France, ses valeurs de justice, de tolérance et d'humanité ». Cette inscription inclut dans l'hommage les sauveteurs « restés anonymes », non pas anonymes en réalité car ils ont un nom, mais non reconnus officiellement comme Justes. Pour ne prendre qu'un exemple parmi bien d'autres, citons celui de Louis Neuhauser. Ce cheminot châlonnais a aidé des déportés juifs à s'évader d'un convoi arrêté en gare de Châlons le 11 novembre 1942 et a hébergé l'un d'entre eux chez lui. Dénoncé par un collègue de travail, il a été arrêté et déporté à Sachsenhausen. Il est rentré de déportation. Les Juifs qu'il avait tenté d'aider avaient tous été repris et ils sont morts en déportation. Personne n'a pu témoigner de son action.

Rassembler les témoignages est aujourd'hui de plus en plus difficile. Un dossier est en cours d'examen à Yad Vashem pour la reconnaissance du titre de « Juste parmi les Nations » pour Clotilde Denis. Cette institutrice en retraite a organisé au cours de l'été 1942 le placement d'une quinzaine d'enfants juifs de la région parisienne dans le village de La Forestière près de Sézanne. La plupart de ces enfants étaient très jeunes et n'ont aucun souvenir précis ; les plus âgés sont déjà décédés et il faut toute l'opiniâtreté de l'une des petites filles devenue une dame âgée vivant en Israël pour faire avancer ce dossier.

Autant d'histoires pleines d'humanité, des histoires de gens simples qui sont venus spontanément au secours de Juifs en danger et qui, le plus souvent, n'ont pas fait état par la suite de leur action de sauvetage, tant elle leur paraissait naturelle.

Ce sont des histoires qui font du bien, des histoires qu'il est bon de rappeler, alors que nous vivons une période délétère avec un regain d'antisémitisme et que certains tentent de réhabiliter le régime de Vichy⁵. Les travaux de nombreux historiens ont démontré que si les trois quarts des Juifs vivant en France ont échappé à la déportation, ce n'est en aucun cas en raison d'une supposée protection des Juifs français par le régime de Vichy. Ils avancent d'autres explications parmi lesquelles ils reconnaissent le rôle essentiel de ceux qui ont aidé les Juifs à échapper aux arrestations, de ces sauveteurs dont les « Justes parmi les Nations » ne sont que la face visible.

Jocelyne Husson

¹ JOLY, Laurent, La falsification de l'Histoire, Éric Zemmour, l'extrême -droite, Vichy et les Juifs, Paris, Grasset, 2022.n

Pour en savoir plus :

ui

27

ılc

Qι

et

Ξι

:a U

16

- Texte intégral des conférences données par Jocelyne Husson les 12 novembre 2021 et 4 février 2022, in *Mélanges académiques*, travaux de l'Académie nationale de Reims, 190^e volume, 2022.
- Dossier mis en ligne par Jean-Pierre et Jocelyne Husson sur le site $\,\underline{\text{https://histoire-et-memoire51.fr/}}$